

SPÉCIAL GARES & CONNEXIONS



Cher(e)s collègues,

Le 20 mars prochain, vous êtes amenés à élire vos délégués du personnel (DP) et vos représentants au comité d'établissement (CE). Depuis les dernières élections, la direction de la SNCF, plus préoccupée par la concurrence business que par la réponse aux besoins de transport dans le pays, a choisi de créer une 5e branche de la SNCF « Gares & Connexions ».

La création d'un nouveau CE intervient dans un contexte d'autonomie croissante des branches parallèlement au processus de territorialisation engagé par SNCF Voyages à travers les axes, et Proximités par l'extension des expérimentations TER Bretagne et Limousin, reposant sur des établissements monoactivité TER. Gares & Connexions n'échappe pas à la règle ; en plus d'avoir des comptes séparés, elle aura désormais ses propres instances de représentation du personnel.

Agents au siège et des agences gares vous allez être amenés à voter, le 20 mars prochain, pour désigner vos représentants du personnel (DP et CE) dans de nouvelles instances.

Depuis, 1 500 agents des ABE¹/ESBE² ont été rattachés à Gares & Connexions, constituant ainsi un ensemble d'environ 2 500 agents. La réforme du système ferroviaire sera un tournant sans précédent, pour l'avenir de la SNCF et plus généralement pour le service public. Il est primordial que ce virage soit négocié en concertation avec les cheminots! C'est pour cela que nous vous invitons à imposer d'autres choix à nos dirigeants, en plaçant face à eux la CGT comme interlocuteur incontournable.

POUR QUELLES INSTANCES ALLEZ-VOUS VOTER?

- 3 DP exécution/maîtrise pour chaque ESBE (Grand-Est, Grand-Ouest et Île-de-France).
- 1 DP cadres pour l'ensemble des ESBE, du siège et des agences gares.
- 1 DP exécution/maîtrise, siège et agences gares
- 1 Comité d'établissement pour l'ensemble constitué par les 3 ESBE, le siège et les agences gares.

La création de DP multirégionales, et d'un CE national G&C, consacre la « verticalisation » de l'entreprise au détriment des instances de proximité au plus près des cheminots, de leurs besoins et préoccupations. Cette structuration est un obstacle au développement d'activités sociales de proximité. Pour y répondre, la CGT propose de conventionner avec les CER pour que les activités sociales demeurent en proximité. Pour les agents du siège, des activités seront également proposées dans la proximité.



1 ABE: Agence bâtiment énergie.

Établissement de service bâtiments et énergie.

Pour développer les acquis sociaux et gagner de nouveaux droits pour les cheminot(e)s, pour remettre le chemin de fer sur de bons rails, une seule voie: la voie du service public, la voix des cheminot(e)s.

Le 20 mars, faites entendre votre voix! Votez et faites voter CGT!

GARES ET CONNEXIONS : historique d'une séparation dangereuse



Le 10 mars 2009, la sénatrice Fabienne Keller remettait au premier ministre un rapport d'analyse sur les gares dans lequel figuraient des propositions d'évolution visant à se préparer à une ouverture à la concurrence des trains voyageurs. Parmi celles-ci, figurait la nécessité, selon Fabienne Keller, d'individualiser au sein de la SNCF la gestion des gares. La SNCF a réagi très vite car le 8 avril 2009 elle annonçait la création de l'entité Gares et Connexions, devenue ensuite la cinquième branche du Groupe SNCF.

La direction de la SNCF a en ce sens anticipé la nécessité de cette individualisation de la gestion des gares qui a été confirmée par la loi relative à l'organisation et la régulation des activités ferroviaires (loi ORTF), promulguée le 8 décembre 2009. Chargée d'assurer l'exploitation et le développement des 3 000 gares voyageurs, cette branche est pleinement opérationnelle depuis le 1º janvier 2010.



La CGT s'est opposée à la création de cette branche qui concourt à l'éclatement de la SNCF.

L'Autorité (française) de la concurrence s'est autosaisie et a rendu un avis critique sur les modalités de fonctionnement de Gares et Connexions dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du réseau, qui est effective sur les liaisons internationales depuis le 13 décembre 2009.

Après une période de fluctuation du périmètre des effectifs de la branche, illustrant la précipitation dans laquelle la direction a priorisé la séparation des gares avant de s'occuper des personnels concernés, Gares & Connexions regroupait en 2011, 1 100 agents des directions des gares. En 2013, les 1 500 agents des ABE ont été transférés dans cette branche avec la création des ESBE et de l'ESTI¹ alors même que rien n'est décidé sur la future organisation du système ferroviaire!

En 2014, ce sont 2 239 cheminots qui constituent l'effectif Épic de la branche qui vont voter le 20 mars.

Les gares constituent des infrastructures essentielles au transport ferroviaire et à ce titre elles sont indispensables à l'activité des éventuels concurrents de la SNCF en matière d'accès au réseau.

Ainsi, depuis le changement de service du 13 décembre 2009 et l'ouverture à la concurrence du trafic international en France, la SNCF, qui est affectataire des gares au titre de l'article 20 de la Loti², doit permettre l'accès aux gares des voyageurs à ses concurrents, prestations qui sont rémunérées selon un barème défini dans le document de référence du réseau (DRR).

Or, aujourd'hui, la concurrence ne concerne que l'entreprise italienne Thello qui opère sur Paris-Milan. La stratégie de la branche est donc de développer les commerces en gare pour financer les travaux de rénovation. Elle augmente les prix des loyers, y compris pour la SNCF, et n'hésite pas à sortir des gares tout le patrimoine cheminot et tente également de récupérer les espaces utilisés par les CE.

Au moment où la SNCF diminue les guichets en gares pour développer la vente par Internet, elle transforme les grandes gares en centres commerciaux, appelant même par la voix de la directrice de Gares et Connexions à revoir la législation pour ouvrir plus de magasins le dimanche!

Voter pour la CGT le 20 mars, c'est rappeler les missions de service public que doit opérer la SNCF dans les gares qui doivent avant tout être les lieux où l'on va acheter son billet et prendre son train.

1 ESTI: établissement de services télécommunication et informatique.

2 Loti: loi d'orientation des transports intérieurs.



Au 1^{er} janvier 2013, la direction a transféré les ABE à Gares & Connexions contre l'avis des cheminots et de la CGT.

Sans aucun bilan de la création antérieure des ABE, la direction a ainsi voulu donner à la branche toute la maîtrise des gares et de leur entretien.

Pour la CGT, le besoin réside avant tout dans les moyens des ABE. Or, les effectifs dans les équipes techniques ont fondu comme neige au soleil au bénéfice de la sous-traitance tout comme sur les secteurs énergie. Les périmètres d'intervention ont de leur côté augmenté.

LA CGT REVENDIQUE:

- Le retour des cheminots des ESBE à l'Infra qui doit être garante, dans une SNCF intégrée, de la qualité de maintenance et des travaux, de la sécurité de ses personnels, des usagers et des circulations.
- La réinternalisation des métiers de l'Infra sous-traités.
- De réels moyens aux établissements Infra.
- De revenir à des périmètres géographiques humains d'établissement Infra de proximité avec toutes ses composantes historiques pour assurer les missions au service des activités.

NOS DROITS NOS VALEURS

NOS DROITS

Depuis 1986, date de création des CE à la SNCF, la CGT et ses élus œuvrent au service des cheminot(e)s. Pour la CGT, il n'existe pas de frontière entre les activités sociales et le secteur économique. Le CE est un outil de défense des droits collectifs.

Les missions des élus sont doubles :

 Assurer une expression collective des salariés grâce au droit d'intervention en matière économique:

Les élus sont consultés et émettent des avis sur l'orientation de l'entreprise, l'organisation des établissements, les grands projets, la politique d'insertion des jeunes, l'emploi et la formation professionnelle, l'égalité femmes/hommes...

• Un droit d'intervention en matière sociale :

Avec le budget qui leur est confié, ce sont les élus qui gèrent les activités sociales et culturelles dont bénéficient les cheminots et leurs familles.

NOS VALEURS

Dans leur diversité, les activités sociales doivent :

Concourir à l'enrichissement intellectuel et physique de l'individu, quels que soient son âge et sa condition sociale. Avoir un contenu émancipateur, humaniste, fraternel, antiraciste mettant celle ou celui qui les pratique dans une position d'acteur.

Porter des valeurs fondées sur une égalité de traitement et de droit d'accès pour tous les cheminots.

Pour la CGT, il ne faut pas dissocier la partie économique de la partie activités sociales car les interventions des élus sur la gestion de l'entreprise pour la défense de l'emploi, des salaires font le lien avec l'attribution des moyens nécessaires aux CE pour répondre aux besoins des cheminots et de leurs familles.

En mars, on vote

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel dans les comités d'établissement (CE) et des délégués du personnel (DP) auront lieu le 20 mars 2014.

156 000 cheminots sont ainsi appelés aux urnes afin d'élire leurs représentants du personnel (CE/DP) pour les deux ans à venir.

Quatre conditions légales sont requises pour avoir la qualité d'électeur :

- avoir la qualité de salarié de la SNCF (certains salariés mis à disposition peuvent également, sous certaines conditions, être électeurs),
- être âgé de 16 ans révolus,
- avoir une ancienneté de 3 mois dans l'entreprise,

Une liste des électeurs doit être affichée au plus tard le 12 mars 2014.

Les bureaux sont généralement ouverts de 8 heures à 17 heures.

L'électeur qui se déplace pour s'exprimer est considéré en service.

La direction doit tout mettre en œuvre pour lui assurer la possibilité de le faire.

La CGT privilégie le vote physique qui est la règle et sera donc attentive à ce que chaque agent puisse se rendre à son bureau de vote.

Le vote par correspondance est admis pour les agents en déplacement le jour de l'élection, ceux qui sont malades, blessés ou détachés hors de leur unité d'affectation, ou encore en congé, en repos et affectés à la réserve.

Des bulletins de vote leur seront adressés soit à leur domicile ou bien remis contre émargement au plus tard le 10 mars (réception au domicile autour du 12).

Il n'est pas inutile de rappeler que pour éviter certaines difficultés (retard dans l'acheminement des envois, erreur dans la procédure de vote par correspondance, empêchement de dernière minute), il est recommandé de voter également physiquement. C'est d'ailleurs ce vote physique qui primera lors du dépouillement.

> Pas une voix CGT ne doit manquer ce 20 mars 2014.



EXECUTION	
SUPPLÉANTS	
Mohamed BELAID - ESBE Grand-Est	
Philippe BOULY - ESBE Grand-Est	
MAITRISE	
Régis BACHELET - ESBE IDF	
Olivier BECAMEL - ESBE Grand-Est	
Patrick RAMBAUD - ESBE Grand-Est	
CADRE	
Hélène FORTICAUX - GC Siège	
Patrice LAMBING - GC Agence Est européen	
Léopold LE MENTEC - GC AG CO Rennes Beaumont	
Kinda AL SATI - GC AG MED Marseille Gozlan	